

Etréchy

ensemble et solidaires

ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

30 Grande rue, 91580 ETRECHY.

etrechy.ensol@free.fr

06-75-58-65-05

http://etrechy.ensol.free.fr/

Etréchy, le 26 septembre 2012.

Dans le cadre de l'article 3 du règlement intérieur de notre Conseil municipal voté le 30 mars 2009, j'ai l'honneur, au nom du groupe ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES, de déposer ici les questions orales suivantes pour le prochain Conseil municipal du 28 septembre 2012.

Michel GLEYZE./.

--O--

QUESTIONS AU CONSEIL DU 28/09/2012.

1. Trottoirs. Certains trottoirs sont depuis très longtemps éventrés dans certaines rues, et n'ont pas de signalisation lumineuse : quelles sont les dispositions prises par la Commune pour rappeler aux sociétés distributrices leurs obligations ?
Pour d'autres, une réfection s'impose depuis plusieurs années; à quelle échéance est-elle prévue ? Serait-il possible de renouveler, dans un prochain «Vivre à Etréchy», un appel à un minimum de courtoisie et de savoir-vivre aux conducteurs de tous engins qui y stationnent contrariant les déplacements à pied ?
2. L'opération «Laisse ta voiture au garage». La Commune envisage-t-elle de faire la promotion de cette expérimentation menée par Faurécia, la Sous-préfecture et la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne ?
3. Panneau d'affichage. Quand «*la publication par voie d'affiche apposée à la porte de la maison commune*» sera-t-elle rétablie ? Ceci afin d'éviter tout risque d'annulation ultérieure d'actes d'état-civil et la gêne qui résulte de son absence pour l'information de nos concitoyens.
4. Alimentation en eau potable. Estimez-vous que le compte rendu du 29 juin 2012 fait suffisamment état du risque que la commune encourt de ne pas être financée en choisissant de raccorder son réseau à celui du SIEPB via un linéaire plus long pour éviter de s'acquitter d'un droit d'usage au SIEVJ, alors même qu'elle devra en toute hypothèse l'acquitter ?
5. Arrosage des plantations. La sécheresse des mois d'août et septembre a fait souffrir pas mal de jeunes arbres ou plantations sur le domaine public communal. N'aurait-il pas été judicieux de les arroser, ne serait-ce qu'une ou deux fois par mois afin de les sauver en utilisant le forage du stade.
6. Couloirs aériens. Au printemps dernier, vous aviez adressé un questionnaire à la population concernant les nuisances aériennes. Pouvez-vous nous informer des retours que vous avez eus ? Ces derniers ont-ils été transmis aux autorités compétentes, lesquelles, et quand ?./.